

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
SAINT VINCENT D'OLARGUES
en date du 12 octobre 2015**

Présents : MM. FONTES Bernard (Maire)

M. MENAUT Jean-Claude – Mme GASTESOLEIL Anne – M. MENNESSON Gilbert (Adjoint au Maire)

MM. RABOU Roger – AZEMA Jean (Conseillers Municipaux)

Mmes MOLINARI Lucile - BARTHES Patricia (Conseillères Municipales)

Absentes excusées : Mmes SOUYRI Emilie - FONTES Viviane – ROUANET Gisèle (Conseillères Municipales)

Mme GASTESOLEIL Anne a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte par M. FONTES Bernard (Maire) à 18 heures 30 en application de l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la dernière séance en date du Conseiller Municipal du 28 septembre 2015 qui est unanimement approuvé. Toutefois, une erreur est intervenue dans la rédaction du compte-rendu qui a été affiché : pour la représentation de la commune au **Syndicat Intercommunal des Ecoles d'OLARGUES (SIDEO)**, les déléguées titulaires sont : **BARTHES Patricia** et **SOUYRI Emilie** (Conseillères Municipales). Les délégués communaux au **Pays Haut Languedoc et Vignobles** ont par ailleurs été omis, à savoir : Titulaire : **RABOU Roger** (Conseiller Municipal) / Suppléant : **AZEMA Jean** (Conseiller Municipal).

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir un nouveau logiciel de facturation en matière d'eau potable et d'assainissement celui dont dispose actuellement la Mairie n'étant pas compatible avec la dématérialisation des documents comptables qui est entrée en vigueur en 2015. La Secrétaire de Mairie (également employée par la Mairie de SAINT MARTIN DE L'ARCON) ayant déjà suivi une formation pour l'usage de ce logiciel, il a pu être négocié le partage du coût de cette prestation avec cette deuxième mairie. Cette acquisition est unanimement acceptée.

Monsieur le Maire présente l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées Section B – n° 648, au lieu-dit LES SERRES, (Propriété de M. et Mme THERON Michel) qui permettrait d'implanter un nouveau local destiné aux services techniques plus fonctionnel et mieux adapté aux besoins recensés et Section D – n° 787, au lieu-dit LES RAÏSSANEDES (à l'embranchement du Hameau du PESTOUS), (Propriété de M. et Mme BESSON Jean) qui permettrait d'implanter un nouveau réservoir d'alimentation en eau potable pour desservir les Hameaux de LE CROS et CAMPROGER qui réglerait les problèmes de pression rencontrés. Cette proposition est unanimement acceptée.

Concernant les travaux d'enrochement à réaliser dans le secteur du Hameau de PRADELS, ceux-ci pourraient être pris financés dans le cadre des aides accordées par le Conseil Départemental de l'Hérault dans le cadre du fonds départemental aux communes pour le patrimoine et la voirie. Lorsque la subvention correspondante aura été perçue, la deuxième tranche de travaux d'enrochement dans le secteur du Hameau de JULIO pourra être engagée. Ce calendrier est unanimement approuvé.

Monsieur le Maire rappelle l'engagement qui a été pris de mettre en place des commissions municipales destinées à préparer en amont les propositions qui pourront être présentées et débattues en séances du Conseil Municipal parmi les compétences de ce dernier. Après discussion, il est décidé de créer des commissions de travail dans les domaines suivants :

- Commission Plan Local d'urbanisme
- Commission Finances
- Commission Eau et Assainissement
- Commission Culture et Patrimoine
- Commission Communication.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le montant des devis estimatifs de travaux à engager pour restaurer la croix de la mission du village détériorée par la foudre :

Intervention d'une grue = 360 € + réhabilitation du socle = 2 760 € + restauration de la croix = 4 469 € soit un montant total de 7 589 €.

Pour financer cette opération, il a été obtenu un montant total d'aides et de dons de 6 707 €.

Il est unanimement décidé d'engager les travaux correspondants.

Concernant la soirée « marron » du 30 octobre prochain, il est unanimement convenu de fixer à 10 € le tarif du repas, un apéritif gratuit étant inclus dans ce montant. Pour information, Monsieur le Maire a invité sur ses deniers personnels ses collègues des communes membres de la Communauté de Communes Orb-Jaur.

Pour permettre aux élus de travailler dans de bonnes conditions sans avoir à emprunter l'ordinateur du secrétariat pendant les heures de travail du personnel administratif, il est unanimement décidé d'acquérir un complément de matériel informatique. Les besoins vont être quantifiés dans la semaine afin de prospector rapidement les fournisseurs potentiels pour négocier un achat au meilleur prix possible.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a contacté l'assureur de la commune pour effectuer un bilan des contrats de garantie en cours (bâtiments communaux + véhicules + personnel + station d'épuration notamment). La commune est liée avec celui-ci par contrat jusqu'au 31 décembre 2016.

D'ores et déjà, des contacts ont été pris pour obtenir des devis auprès de diverses compagnies en vue d'obtenir des protections optimales au meilleur coût à cette échéance.

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée le compte rendu du dernier Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Orb-Jaur puis il présente les listes de contribuables reçues pour mise à jour en matière de redevance d'enlèvement des ordures ménagères et de locations de tourisme soumises à la taxe de séjour.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 19 heures 50.

Bernard FONTES

Maire